



Le conseiller fédéral Pierre Graber dirigeait la diplomatie suisse en 1970.

© Archives

HISTOIRE

Les historiens doutent de l'accord secret entre Pierre Graber et l'OLP

La Société suisse d'histoire livre une première analyse. Elle juge «peu vraisemblable» l'hypothèse avancée par un journaliste de la NZZ

4 minutes de lecture

📖 Histoire

Bernard Wuthrich

Publié mercredi 30 mars 2016 à 20:22.

Ministre des Affaires étrangères en 1970, Pierre Graber a-t-il pu négocier un accord secret avec le représentant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) Farouk Kaddoumi? Auteurs d'un article publié cette semaine dans la Revue suisse d'histoire, les historiens Sacha Zala, Thomas Bürgisser et Yves Steiner, collaborateurs des Documents diplomatiques suisses (Dodis), en doutent. Ils qualifient

de «hautement invraisemblable» la thèse de l'accord secret avancée par le journaliste de la NZZ, Marcel Gyr, auteur du livre «Schweizer Terrorjahre» (Les années suisses de la terreur).

Lire aussi: Jean Ziegler a facilité un accord secret entre la Suisse et l'OLP

Le contexte. En 1969, un avion de la compagnie israélienne El Al est attaqué par des terroristes du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) à l'aéroport de Zurich. Un an plus tard, un appareil de Swissair reliant Zurich à Tel-Aviv explose peu après le décollage, ses 47 occupants sont tués. Le 6 septembre 1970, un DC-8 de la compagnie helvétique est détourné vers le tarmac jordanien de Zarka. Deux autres aéronefs, eux aussi détournés, le rejoignent. Six jours plus tard, les terroristes font exploser les trois engins vidés de leurs passagers, dont une cinquantaine est gardée en otage.

Dès le 6 septembre, tout le monde s'active pour obtenir leur libération. La diplomatie suisse coordonne les travaux de ce qu'on appelle alors le «groupe de Berne», qui réunit des représentants des autres pays concernés, notamment la République fédérale allemande, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis.

Mais la thèse de Marcel Gyr fait état de tractations parallèles secrètes entre Pierre Graber et Farouk Kaddoumi menées à l'insu des autres membres du gouvernement suisse. Cette hypothèse a déjà été mise en doute par des acteurs de l'époque, notamment Michel Barde, qui travaillait alors au CICR, et l'ancienne procureure fédérale Carla del Ponte.

Sur la base de deux témoignages anonymes ainsi que d'entretiens menés avec Farouk Kaddoumi et l'ancien conseiller national socialiste Jean Ziegler, qui aurait joué le rôle de facilitateur, le journaliste laisse entendre qu'une rencontre secrète aurait été planifiée à Genève pour

conclure un deal avec l'OLP. D'un côté, l'organisation palestinienne s'engagerait à épargner la Suisse d'actes terroristes. De l'autre, la Suisse faciliterait l'ouverture d'un bureau de l'OLP aux Nations Unies.

Deux collaborateurs du DFJP

Pourquoi les trois historiens de Dodis ne croient-ils pas à l'accord secret? Pour plusieurs raisons. Premièrement, ils n'imaginent pas une seconde que Pierre Graber ait pu mettre sur pied une opération confidentielle sans en informer ses collègues. Dans le livre, Farouk Kaddoumi dit avoir rencontré une «délégation de Berne».

Celle-ci aurait été composée du procureur fédéral Hans Walder et du chef de la Police fédérale André Amstein. Or, tous deux étaient rattachés au Département fédéral de justice et police (DGJP) dirigé par Ludwig von Moos, qui en aurait forcément été informé. «Leur présence remet fondamentalement en question l'affirmation selon laquelle Pierre Graber aurait entrepris des négociations sans en avoir discuté avec ses collègues du Conseil fédéral», soulignent les historiens.

Deuxièmement, ils doutent de la représentativité de Farouk Kaddoumi. Le détournement de Zarka a été commis par une «aile militante du FPLP» dont l'OLP n'avait pas le contrôle. Lors d'une très longue intervention devant le Conseil national le 8 octobre 1970, Pierre Graber soulignait précisément que l'OLP n'est jamais parvenue à «imposer sa volonté et son autorité aux organisations extrémistes, en particulier au FPLP».

Quels effets?

Troisièmement: l'accord secret aurait porté sur l'arrêt des actes terroristes en Suisse et l'ouverture d'une antenne de l'OLP à l'ONU. Les historiens n'excluent pas que des discussions aient été menées entre un représentant de la Confédération et un émissaire de l'OLP. Mais

le but d'un accord secret est d'être respecté par les parties prenantes. L'on devrait logiquement en observer les effets. Or, la suite des événements ne permet pas de vérifier un tel accord. Un attentat à la bombe, dont les auteurs étaient «à chercher dans le camp palestinien», a pris la mission jordanienne à Genève pour cible le 16 décembre 1971. Et il fallut attendre que le contexte international se détende en 1975 pour que l'OLP puisse ouvrir une antenne aux Nations Unies.

Et l'échange de la libération des trois auteurs de l'attentat de 1969 sur le tarmac de Kloten contre celle des otages? C'était le résultat d'une «procédure coordonnée avec les autres Etats impliqués» et ce n'était «aucunement secret», martèlent les trois historiens. Ils vont néanmoins poursuivre leurs recherches et présenteront leurs conclusions définitives fin avril. En parallèle, le Conseil fédéral a chargé un groupe de travail interdépartemental d'éclaircir cette affaire.

À propos de l'auteur

Bernard Wuthrich
@bdwuthrich

Journaliste politique. Domaines d'intérêt: transports, énergie, finances, fiscalité, ...
